

option Travaux forestiers, spécialité Sylviculture

RNCP2758 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	213
Code(s) ROME	A1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Travaux forestiers, exerce des activités qui demandent :

– des compétences générales :

- Il organise son travail et effectue les différentes tâches en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'efficacité optimales et dans le respect de la protection de l'environnement et des peuplements.
- Il raisonne et réalise ses investissements dans le cas des tâcherons et de certains autres salariés.
- Il assure l'entretien courant des différents équipements et matériels, il diagnostique les pannes.
- Il rend compte de ses travaux.
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

– des compétences liées aux travaux de sylviculture :

- Il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier, d'une parcelle forestière.
- Il pratique les travaux de boisement et de reboisement en respectant les consignes de l'employeur.
- Il entretient les peuplements forestiers en respectant les consignes de l'employeur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Capacités communes :

- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale.
- Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante.
- Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale.
- A partir des différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen.

Capacités professionnelles :

- Se situer en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise ou un organisme assurant des travaux forestiers.
- Mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles.
- Réaliser des travaux forestiers dans le respect de la réglementation concernant l'hygiène, la sécurité et la qualité de

l'environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activité :

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers spécialisé en sylviculture exerce son activité dans des entreprises de travaux forestiers, des exploitations forestières, chez des propriétaires forestiers, des industries papetières, des scieurs ou leur société d'approvisionnement, les coopératives forestières, l'Office national des forêts.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers spécialisé en sylviculture peut être tâcheron-salarié, c'est-à-dire avoir des contrats de coupe auprès de différents employeurs. Il exerce sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 695
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : – pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA,
– pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25091

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2758/>